

Contribution au séminaire
100 ans après, la laïcité
FTCR , vendredi 16 décembre 2005 - FIAP Paris
– débat de conclusion-

*Au-delà du voile et de la laïcité...
Les enjeux de société*

Catherine Samary

C'est en membre actif du Collectif Une école pour toutes et tous (CEPT) et du Collectif des Féministes pour l'égalité (CFPE) que je m'intègre à ces débats – et que j'ai connu la plupart de ceux et celles qui y participent. Ces rencontres ont été « essentielles », en profondeur. Elles n'ont pas fini de produire des chocs externes et intérieurs, à la fois dans nos « familles » respectives crispées sur des protections et rejets parfois viscéraux, et en nous même comme individu découvrant l'inattendu et s'en enrichissant, mais aussi soumis à des tensions profondes et interrogations. Je voudrais en évoquer quelques unes, liées à mon engagement de long terme dans la gauche radicale¹ marxiste.

La « loi sur le voile » et l'expulsion des jeunes filles concernées nous ont interpellé-e-s sans qu'on y réfléchisse – la réflexion est venu après... Elle est loin d'avoir encore été au fond des enjeux...

Du voile aux enjeux fondamentaux

La famille politique particulière à laquelle je suis « attachée » (en dépit des conflits qui traversent les familles...) – la LCR - a, lors des premières « affaires du voile », à la fin des années 1980, clairement condamné les mesures d'exclusion des jeunes filles. Cela n'a pratiquement pas fait débat à l'époque. La défense du droit à l'école publique apparaissait comme une évidence, quelle que soit l'hostilité au port du foulard, contre toute discrimination et logique « civilisatrice » en fait répressive : l'émancipation passe par les choix et l'engagement individuels, l'instruction est un enjeu fondamental notamment pour les femmes, ces exclusions sont injustes : ces jeunes filles ne menacent personne... Tels étaient en tout cas les motifs de base de notre positionnement d'alors.

Le tournant de la position dominante de la LCR en 2004 par rapport à sa ligne antérieure fut donc pour moi un choc inattendu. Pourquoi ce qui était simple et évident est-il devenu compliqué ?

Comme mes ami-e-s du CEPT et du CFPE le savent, je n'ai pas adhéré à l'idée que le racisme était suffisant à expliquer tout cela – même si je partage totalement l'analyse et la

¹ Avant la chute du Mur de Berlin et de l'URSS, mes origines, mon activité de recherche universitaire autant que mon implication militante, pendant de longues années, m'ont tournée principalement vers l'Europe de l'Est dominée par les régimes se réclamant du socialisme ; notamment vers les Balkans où je me suis mobilisée contre les politiques de nettoyages ethniques dans la décennie de désintégration de l'ex-Yougoslavie. Et il n'est sans doute pas un hasard que, de la Bosnie au Collectif des Féministes pour l'égalité et au CEPT, l'exigence de combattre la diabolisation raciste de l'islam ait percuté les luttes où je me suis engagée sous divers cieux, rejoignant aussi les positions que j'ai prise et l'appel que j'ai signé, comme « Juive », contre le sionisme et la politique de Sharon envers le peuple palestinien...

dénonciation de « ce racisme à peine voilé » ou « respectable »² que la Loi de 2004 a « libéré ». Mais je pense essentiel d'analyser *les peurs* sous-jacentes et *leurs instrumentalisations idéologiques et politiques*, plus encore que le terreau raciste. Et de façon encore plus délimitée – parce que centré sur un « petit » milieu au sein de la société – je pense qu'il est fondamental d'analyser les théorisations, réflexes et constructions qui ont produit, en 2004 en France, ces rejets profonds des femmes portant le foulard dans les milieux de tradition anti-raciste, anti-colonialiste et féministe...

Car il faut s'attaquer à ce qui divise ceux et celles qui devraient combattre ensemble – et qui a rapproché des fronts contre nature...

J'adhère profondément, à la thèse de Saïd Bouamama quant à « *l'enjeu du débat (...) fondamental : soit nous réussissons à éviter la division dans le peuple de ce pays, et le combat aura lieu contre notre ennemi commun, soit la division raciste l'emportera pour le plus grand bénéfice des dominants. Voilà pourquoi ces derniers ont mis tant d'ardeur à cette manipulation idéologique* ». Il faut la prolonger et approfondir sous l'angle plus « étroit » et délimité de ce qui tend à diviser les « milieux » militants et associations progressistes – y compris... issus de l'immigration !

En l'occurrence, ce n'est pas tant l'articulation féminisme/racisme qui a posé et pose problème, mais

1- la façon dont le religieux - et l'islam en particulier – percute l'articulation social, féminisme, racisme ... : et plus spécifiquement encore, le jugement que les un-e-s et les autres portent sur les courants et dynamiques existant dans le monde musulman...

2- l'articulation autonomie/convergences à la fois dans la « pensée », l'auto-organisation, la menée des luttes – et, au-delà, la démocratie individuelle et collective à inventer... : avec, à nouveau, plus spécifiquement la place du religieux dans la démocratie – comme la place des athées dans le monde musulman...

Or sur ces deux ensembles de questions, il n'y a rien de « définitif », aucune pensée cristallisée qui fasse autorité ou qui se « situe » de façon univoque dans tel ou tel courant, organisation ou « camp »... Nous sommes dans un contexte où ces questions évoluent et doivent encore largement être « pensées », élaborées, en tirant tout le parti des expériences accumulées... Il est donc hors de question de pouvoir « traiter » ces questions ici. Mais je veux les mettre au cœur des réflexions nécessaires.

Ceci n'implique aucune complaisance ou naïveté : nulle organisation et nul individu n'est imperméable à l'erreur et aux idées réactionnaires, bien sûr. Et on connaît des histoires de convergences « rouges-brunes », de basculement, de dégénérescences... On peut être féministe et raciste... Antiraciste et machiste... Anti-capitaliste, raciste et machiste... (et l'on peut ajouter l'homophobie à tout cela).

Mais il ne faut pas se tromper d'ennemi. Ni pratiquer ce que l'on reproche aux autres – l'absence de dialogues, l'étiquetage sans vérification et sans recul qui interdit et bloque l'écoute, notamment sur des questions qui sont, justement « en devenir ». La stigmatisation de « l'ennemi » externe supposé authentifié – et avec lequel on ne discute pas – tourne très vite (l'expérience du stalinisme l'a montré) à l'excommunication de l'ennemi interne, coupable de

² Cf. l'interview par Hamé de Saïd Bouamama sur le site *Les mots sont importants* – lmsi http://lmsi.net/article.php?id_article=266 à propos de son étude *L'affaire du voile ou la production d'un racisme respectable*. Cf. également, sur ce site les analyses de Pierre Tévanian et Ch. Nordmann, *Le foulard islamique en questions*, Editions Amsterdam, 2004.

« complaisance » et autres trahisons. Il est essentiel de refuser tout monopole de « vérité », de féminisme, d'antiracisme ou d'universalisme... aux autres, et entre « nous »...

Incorporer toutes les facettes des résistances aux oppressions...

Je m'inscris dans un courant au sein de la « cosmogonie » marxiste qui est explicitement critique des comportements « ouvriéristes ». Leur mécanisme et racines peuvent être analysés : ils s'adaptent en général aux idéologies dominantes chez les travailleurs, au nom de la centralité des luttes sociales auquel est réduit le pseudo-marxisme et qui les fait rejeter comme « petits-bourgeois » les revendications transversales aux classes (l'écologie, le féminisme, la défense de droits nationaux, etc...). Ce type d'analyse renverse ensuite les articulations : c'est la dénonciation de l'oppression (des femmes, des communautés nationales ou religieuses) qui « divise » les travailleurs et affaiblit la lutte contre le système – et non le machisme, le racisme, le sectarisme intolérant pénétrant la classe ouvrière.

L'expérience historique confirme au contraire que la lutte « jusqu'au bout » contre les sociétés d'oppression et d'exploitation appartenant à la « préhistoire » des sociétés humaines comme les appelle Marx, exige qu'on ne laisse sur le côté de la route aucune forme d'oppression et de domination. L'échec des régimes se réclamant du socialisme a été accompagné au plan idéologico-politique par une inversion stalinienne de la logique du *Manifeste communiste*³ : au lieu que l'émancipation de chacun-e soit la condition de l'émancipation de tou-te-s (comme l'exige le *Manifeste*), le système de parti unique a subordonné les individus (l'émancipation individuelle) à la pensée dogmatique et au dirigisme du parti-Etat, supposé incarner les « intérêts historiques du prolétariat » - et l'émancipation « collective » ...

Les critiques formulées au sein de l'islam, notamment par Ali Shariati⁴ envers les régimes et partis communistes au pouvoir ont postulé – à tort – que le « matérialisme » marxiste était « par essence » porteur de ce bureaucratisme répressif, incapable de critères éthiques, de respect des individus, de prise en compte de l'écologie et de démocratie pluraliste respectueuse y compris des croyants. Pourtant le marxisme est porteur d'une possible critique interne au nom de son éthique. Et l'histoire du siècle écoulé a été marquée par bien des analyses et résistances critiquant « de l'intérieur » et au nom des idéaux socialistes les régimes de parti unique, régnant au nom des travailleurs, sur leur dos ; des régimes devenus dictatoriaux, réprimant « en défense du socialisme » toute pensée et mouvement autonome et critique.

Or il est essentiel de constater des *cheminements analogues possibles au sein de l'islam*, critiquant de l'intérieur, au nom de valeurs et finalités fondamentales de l'islam, les pratiques et théorisations⁵ se disant islamiques et s'imposant de façon dictatoriale aux musulmans et

³ C'est un des apports de la gauche marxiste yougoslave, notamment dans la revue *Praxis*, d'avoir dénoncé cette inversion et d'avoir, au nom des idéaux émancipateurs, porté la critique contre les diverses variantes de parti unique, y inclus titiste.

⁴ Cf. Ali Shariati *Histoire et destinée*, Textes choisis et traduits du persan, Sindbad, Paris 1982 ; cf. également Mahmoud Mohamed Taha, *Un islam à vocation libératrice*, L'Harmattan, 2002

⁵ Il est particulièrement affligeant de constater l'aveuglement et l'ignorance arrogante en France envers les apports de Tariq Ramadan, dans la pensée et la démarche proposée, stigmatisée de façon aberrante comme « communautariste ». Cf. T. Ramadan, *Les musulmans d'occident et l'avenir de l'islam*, Sindbad, Actes Sud, 2003. L'on peut également, quand on le veut, vérifier l'impact de sa démarche sur les personnes et associations qui s'en réclament. Lire notamment, Yamin Macri, du réseau Présence musulmane que préside Tariq Ramadan, http://oumma.com/article.php3?id_article=1544 : « Du sens et de la cohérence – pour mieux comprendre et

non musulmans, privant les individus (notamment les femmes) de leurs droits et libertés, au nom de l'islam⁶....

Je me revendique donc d'un certain *humanisme radical* qui revient aux *fondements*, aux *sources profondes* du marxisme : *l'individu libre* et les *finalités universalistes de justice sociale, c'est-à-dire de dignité et d'égalité réelle* pour tous et toutes, dans un monde solidaire et soucieux de préserver le patrimoine commun de la planète... quels que soient les cheminements qui tendent vers ces buts-là. La *démocratie* pluraliste, directe et indirecte, basée sur l'organisation des intéressé-e-s est, doit être au centre des mécanismes de décision – ce qui ne supprime pas la fonctionnalité des associations, partis, syndicats, etc... sans hiérarchie « politique », qui mettent en avant leurs élaborations et confrontent les points de vue qui pèsent dans les choix : il y a là, à inventer, des articulations complexes droits individuels/droits collectifs... Dans cette démocratie-là, l'individu libre, le droit du sol – quel que soit l'origine, les convictions athées ou religieuses, le sexe, le statut social -... est essentiel à la citoyenneté universelle. Mais cette citoyenneté peut s'exercer à divers niveaux des prises de décision aujourd'hui imbriquée du local au planétaire. Sans une combinaison/distinction citoyenneté et nationalité, la construction européenne sera totalitaire... Et les droits socio-économiques et politiques (au sens large) doivent réduire les écarts entre égalité citoyenne proclamée et réalité des inégalités et discriminations... Ils doivent permettre que s'expriment et soient défendus les intérêts collectifs, dans leurs dimensions conflictuelles dont l'étouffement supprime la démocratie réelle pour les individus à multiples facettes⁷. L'idée que toute affirmation collective est « communautariste » et remet en cause la citoyenneté universelle est simplement... fausse.

Il faut *rejeter l'étapisme* qui renvoie aux lendemains chantants d'un après-capitalisme la lutte pour d'autres rapports humains et écologistes ; ou encore qui établit de façon *figée* et permanente une « hiérarchie » entre les diverses solidarités dans lesquelles les individus peuvent être amenés à s'insérer : luttes de classe, féminisme, communautés diverses... C'est l'individu libre qui peut seul déterminer, *dans un contexte donné*, la bonne « hiérarchie », *qui n'impose pas de mettre entre parenthèse les diverses facettes des combats menés*, mais les articule selon les priorités du moment. Le sexisme et la violence contre les femmes affaiblit la cohésion d'une lutte. Mais on a vu aussi le « féminisme » instrumentalisé pour diviser réellement des fronts de résistance – le colonialisme pseudo « civilisateur » en a été maître. La stigmatisation des jeunes hommes issus de l'immigration post-coloniale, notamment dans les campagnes de Ni Putes Ni Soumises en est un autre exemple⁸ ; le sentiment de solidarité des femmes contre une telle stigmatisation raciste n'impose pas le silence sur les violences – il impose par contre de ne pas accepter une approche sélective injuste des violences dénoncées.

mieux agir » A la veille du Forum social européen de St Denis, en 2004, sans connaître alors Tariq Ramadan, je m'adressais à mes amies féministes qui voulaient l'empêcher de parler, en contestant des procédures de rumeurs et calomnies en lieu et place des débats rigoureux nécessaires cf. <http://www.islamlaicite.org/article105.html>

⁶ Cf. Nasr Abou Zeid, *Critique du discours religieux*, Sindbad, Actes Sud, 1999.

⁷ Sur les débats concernant les formes de la démocratie dans un autre monde possible, cf « groupe d'étude « socialisme de demain » -GESD, sur le site de Michel Husson : <http://hussonet.free.fr/gesd.htm>

⁸ Sur le traitement médiatique de la « condition des femmes des quartiers », cf. L. Mucchielli, *Le scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique*, La découverte, 2005 ; N. Guénif-Souilamas, E. Macé, *Les féministes et le garçon arabe*, Ed. de l'Aube, 2004. Sur les questions du féminisme dans la résistance anti-coloniale cf. note 20.

Les solidarités n'imposent pas le « *campisme* » qui consiste à ne pas critiquer son propre « camp » pour ne pas donner prise aux arguments de l'adversaire⁹. L'autocensure empêche de donner pleinement leur sens aux combats menés. Pire, elle les rend vulnérables à des courants réactionnaires qui les mènent sur des voies de garage.

La pensée binaire, campiste, est *incapable de critique interne* ; elle est *également incapable d'incorporer les apports externes*, c'est-à-dire ceux provenant des combats et résistances qui ont divisé « le monde » que l'on combat : la « guerre de civilisation » de l'Islam contre l'Occident est une vision tout aussi fautive que la réduction des enjeux commerciaux à des rapports Nord/Sud... ou encore les thèses d'une lutte des sexes qui primerait en permanence sur les autres conflits. Mais c'est la « pensée » d'un autre monde possible qui est aussi handicapée par ces approches binaires et exclusives. Comme si les hommes n'avaient rien à gagner et à apporter au combat féministe. Comme si les pays du Sud n'étaient pas aussi soumis à des rapports de classe et de domination « interne » rejoignant finalement des combats menés dans des conditions parfois plus favorables au cœur des pays occidentaux... Comme si les finalités n'étaient pas les mêmes sous divers cieux...

« *Qu'il me soit permis de découvrir et de vouloir l'homme, où qu'il se trouve* » écrit Franz Fanon¹⁰ dans un texte magnifique...

Quels dangers ?...

Par un étonnant renversement de perspective, la volonté d'insertion dans des luttes pour les droits des femmes du CEPT ou du CFPE avec des femmes portant le foulard a été perçue et dénoncée comme « diviseuse » « du » mouvement féministe¹¹ ou altermondialiste¹²...

J'ai été confrontée à ce type de critique, exprimée visiblement avec conviction, dans la LCR... Au mieux, j'étais devenue naïve, perdant mes repères par anti-racisme, avec quelques autres, féministes de longue date comme Christine Delphy¹³ ; au pire, j'étais quasiment devenue une « musulmane progressiste » (comme on me l'a dit), voire j'avais renoncé au féminisme en étant instrumentalisée par un projet caché visant à la destruction « du » mouvement féministe (porté, évidemment par... Tariq Ramadan¹⁴ et ses ami-e-s) ; au-delà, c'est la boussole des solidarités de classe qui était menacée : du voile aux Indigènes (que j'ai également soutenus) une continuité fut établie, dans la vision fantasmée de l' « ennemi intérieur ».

⁹ Le rejet du « campisme » fut introduit par les trotskystes, qui revendiquaient l'importance de critiquer le régime soviétique – alors que les staliniens voulaient imposer de ne pas « hurler avec les loups » du « camp » anti-communiste. La préservation du « sens » des idéaux socialistes imposait cette critique...

¹⁰ Franz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, 1^{ère} Edition, Seuil, 1952 – Points 1971, p.187.

¹¹ Il faut, contre toute vision mythique « du » mouvement de femmes unifié lire le recueil de Christelle Taraud *Les féminismes en questions – éléments pour une cartographie*. Ed. Amsterdam, Paris 2005 – les contributions d'une grande richesse rappellent notamment quelques positionnements complexes sur la question de la parité avant celle du voile...

¹² Cf. ma contribution « féminisme et altermondialisme » à la filière laïcité de l'Université d'été d'Attac 2005 : http://www.communautarisme.net/attaclaicite/Contribution-de-Catherine-Samary-a-la-Filiere-17-Feminisme-et-altermondialisme-Session-2-Feminismes-d-hier-et-d-aujourd_a31.html

¹³ Le dernier numéro de *Nouvelles questions féministes* (vol. 5, N° 1, février 2006) *sexisme et racisme : le cas français* aborde centralement ce supposé dilemme.

¹⁴ Cf. l'interprétation proposée notamment par Josette Trat de l'orientation supposée « anti-féministe » de Tariq Ramadan dans son article du n° de Contretemps n°12, janvier 2005 *A quels saints se vouer – espaces publics et religion*. Les associations musulmanes impliquées dans le CEPT ou le CFPE étant elles-mêmes proches de T. Ramadan, nos convergences ne pouvaient être que superficielles et largement naïves... Ce qui est peut-être vrai, mais... aucun effort de vérification et de débat réel avec les personnes concernées n'ont accompagné ces jugements péremptoirs.

Nous avons été une minorité significative à combattre le changement de position de la LCR en 2004, publiquement. Il resta certes distinct de celui de Lutte Ouvrière (LO) qui soutenait explicitement la nouvelle Loi en se revendiquant du « féminisme », elle qui était généralement en posture critique des lois « bourgeoises » et fort peu connue pour son engagement féministe... Mais la position de la LCR fut un « ni Loi, ni voile » incapable d'une quelconque mobilisation contre la loi dénoncée pourtant comme hypocrite et stigmatisante¹⁵. Cette paralysie fut perçue à l'extérieur comme un soutien de fait aux exclusions – prolongeant l'issue désastreuse de « l'affaire d'Aubervilliers » où l'exclusion des jeunes filles Lévy fut finalement acceptée par un enseignant membre du BP de la LCR.

En pratique, le « ni, ni » se traduit par la défiance voire l'hostilité majoritaire envers la mise en place du CEPT perçu comme un « soutien » au port du voile et un front sur des bases religieuses – ce qui était doublement faux, comme il était aisé de le vérifier en lisant la plateforme du Collectif. Des membres de la LCR défendant le point de vue minoritaire participèrent comme tels au CEPT et il fut prévu que le débat sur les enjeux sous-jacents se poursuivrait, en interne et publiquement¹⁶.

Deux ensemble d'arguments furent avancés pour légitimer la nouvelle vision – il concernaient *des dangers...*

1) Le premier ensemble d'arguments suppose que le port du voile serait en France le signe visible d'une offensive intégriste mondiale. Cette vision emprunte directement à la thèse du « choc des civilisations », pourtant par ailleurs très fustigée.

L'argumentaire "féministe" – en fait puissamment soutenu par le vécu traumatisé de certaines camarades et amies algériennes - ressassé à l'infini, suggérait des connexions diaboliques pour le moins difficile à établir. Il traduisait le refus de voir, en France, dans la plupart des jeunes filles et femmes qui portent le foulard, des Françaises nées ici, voulant se faire reconnaître comme Françaises et musulmanes dans leur propre pays...

La grille de lecture de l'offensive islamiste organisée derrière la montée du port du foulard a fait l'impasse d'une analyse spécifique en premier lieu des transformations de la société française depuis vingt ans – après l'arrêt de la croissance et de la politique d'immigration « de passage » en 1974. La percussive de ces transformations sociologiques, faisant de l'islam la deuxième religion de France, avec un « modèle » d'intégration/ assimilation en crise, telle aurait dû être la première des explications avancées.

Le voile était-il imposé aux jeunes filles mineures par des frères, des pères ou des maris, bref des hommes (arabes, musulmans et machistes) ? Nous ne discutons pas ici du nombre de ces cas. Ils existent certainement – et tout particulièrement dans certains quartiers¹⁷. Mais, quand c'est le cas, *quel peut avoir été et sera l'impact de la loi ?* Ces femmes ne pourront s'émanciper de l'emprise de leur milieu que par l'école, les diplômes et le travail. Une loi qui exclut de l'école publique ne peut que conforter le pouvoir du père, du frère ou du mari sur la

¹⁵ Le communiqué d'Alain Krivine, porte parole de la LCR « contre les exclusions » le 21/10/2004 – cf. le site de la LCR – est passé inaperçu, sans action pratique pour l'accompagner.

¹⁶ Les différentes positions ou sensibilités en présence dans la LCR se sont exprimées dans nos trois publications – Rouge (présentation des débats puis bilan critique de la Loi que j'ai notamment co-signé (« sortir de la paralysie », le 6/1/2005) et qu'on peut trouver sur son site, *Critique Communiste* n° 172, printemps 2004, *Dossier sur le voile en débat* ; et la revue *Contretemps* n°12, janvier 2005 *A quels saints se vouer – espaces publics et religion*.

¹⁷ Le livre *L'une voilée, l'autre pas* de Dounia Bouzar et Saïda Kada -Albin Michel, Paris 2003- analyse certaines de ces situations et évoque l'offensive de certains groupes dits salafistes. Mais il met à sa place relative cet aspect, dans l'ensemble de la situation en France.

femme voilée. Lorsque les jeunes femmes sont soumises à de telles pressions, les hommes en question seront justement ravis et confortés par la loi dans l'objectif de ne pas envoyer ces filles à l'école publique – et pourquoi pas, de négocier avec Sarkozy le financement d'écoles confessionnelles privées. Paradoxalement, la « laïcité » telle que conçue par cette loi sur les signes religieux aboutira... à plus de financement public des écoles privées, et ... au communautarisme clientéliste « encadrant » la population musulmane sur des bases à la fois religieuses et liées au Ministère de l'Intérieur...

Cette thèse faisait aussi l'impasse sur ce qui se passe sous le voile, chez les femmes elles-mêmes¹⁸, dans le monde musulman et en France – comme en témoigne notamment l'émergence d'un féminisme au sein de l'islam dont le premier congrès international, tenu à Barcelone fin octobre dernier, était un témoignage majeur. En France même, le Collectif des féministes pour l'égalité (CFPE) est un creuset de rencontres et connaissances réciproques de féministes refusant l'hypothèse et le « modèle » d'un cheminement unique en faveur de l'égalité des droits entre hommes et femmes et de la critique du patriarcat¹⁹.

Il s'avère en réalité, que dans la nouvelle génération de jeunes femmes, beaucoup font le choix (contre leur environnement) de porter le voile tout en allant à l'école publique. Dans ce cas, en quoi l'Etat a-t-il le droit de les priver de ce choix et de ces droits ? Et en quoi l'argument du voile " symbole de soumission et d'enfermement " est-il vérifié ?

Derrière chaque femme voilée ne se cache pas un homme barbu. Certaines de nos féministes ont du mal à accepter cette réalité. En France comme ailleurs, des jeunes filles ont choisi de revendiquer leur islamité et de marquer leur différence par le port du voile. Les cheminements intérieurs et les motifs et contextes (personnels, familiaux, nationaux, internationaux) qui les conduisent à de tels choix sont multiples et, en dernier ressort, intimes.

Quand on les écoute (ce que certain(e)s féministes et " émancipateurs " ne cherchent même pas à faire), leur discours sont divers. Elles veulent, en tout cas, être acceptées comme musulmanes. Leurs parents qui ont cherché à s'assimiler, sont marginalisés ou exclus parce qu'ils s'appellent Mohamed et ont la peau basanée... Elles refusent qu'on porte sur elles un regard de pitié, qu'on considère que l'islam impose l'obscurantisme alors qu'elles y puisent l'exigence, pour les femmes comme pour les hommes, de s'instruire et d'être actif socialement... Pire, on l'a dit, certaines « prétendent » de l'intérieur de l'islam revendiquer l'égalité des droits contre les comportements patriarcaux. Elles ne veulent pas qu'on les traite en victimes ou en femmes soumises alors même qu'elles veulent acquérir les moyens de l'autonomie et procèdent de choix personnels. Ces jeunes filles sont fières et prêtes à se battre avec leur foulard contre des adultes (souvent des hommes d'ailleurs) pour le garder...

Le plus aberrant de ce regard aveugle sur le voile est d'interpréter la présence de ces femmes dans des cortèges et manifestations au contenu progressiste non comme des victoires sur l'obscurantisme et le repli religieux et communautariste, mais comme un danger!

La lutte contre "l'obscurantisme" recouvre malheureusement bien souvent d'épaisses couches de mentalité archéo-coloniale.

¹⁸Cf. notamment *Musulmanes et modernes. Voile et civilisation en Turquie* de Nilüfer Göle, La Découverte. *Confluences Méditerranée*, Femmes et islamisme. N°27 automne 1998. *Le foulard islamique en question*, Charlotte Nordmann (dir.), édition Amsterdam.

¹⁹ Voir son blog <http://www.cfpe2004.org> et son journal *Inch 'Allah L'égalité !*

Certes, il est vrai que la résistance au (néo)colonisateur a pu (peut encore) instrumentaliser, elle aussi, les femmes et le voile²⁰. Mais laissons, à nouveau, les femmes en juger et déterminer elles-mêmes leur façon de lutter. Dans tous les cas, un comportement féministe doit être à l'écoute du choix des femmes elles-mêmes, de leurs combats et motivations « sous le voile »²¹ ou sans voile...

Dans l'ensemble, il ne s'agit évidemment pas de nier l'existence de courants réactionnaires et intégristes dans toutes les religions et sous tous les cieux – comme parmi les athées... – mais de mesurer les dynamiques contradictoires à l'œuvre et de refuser un traitement séparé de l'islam qui exclut l'existence de dynamiques et courants contradictoires pour ne retenir, par « essence » que de sombres possibles... menant tous à Al Qaida.

Comme le souligne Saïd Bouamama²² « *les mises en scène de l'insécurité, puis de l'association Ni putes Ni soumises, puis de l'affaire du foulard, etc, ne sont que des éléments d'une vaste offensive idéologique destinée à faire intérioriser par tous la grille de lecture de la " guerre des civilisations " et à empêcher les grilles de lecture sociales de se développer* ».

Il y a, à l'arrière-plan de ce que fut le tournant de la LCR en 2004, une vision pessimiste, qui ne devrait pas résister à l'analyse concrète...

2) Deuxième ensemble d'arguments : le voile menace le modèle républicain français et l'égalité des droits entre hommes et femmes, ou la laïcité.

Cet argument oublie... que la première égalité entre hommes et femmes porte sur le droit d'aller à l'école... Et que les victimes de cette loi sont pour l'essentiel – jeunes Sikhs mis à part, qui en sont des victimes collatérales – des jeunes filles...

En outre, la Loi sur la parité est en elle-même, pour le moins, une entorse au « modèle » partant du constat majeur du grand écart entre l'égalité supposée et la réalité. Les féministes s'opposèrent sur les réponses à apporter à cet écart – et sur le sens qu'elles attribuaient à cette loi de parité (il y eut plus d'un chassé-croisé dans les pour et les contre cette loi qui pouvaient tout à fait se rattacher à des visions opposées des rapports hommes/femmes)²³.

Enfin, l'argument laïc oublie... la dynamique soulevée plus haut : l'application de la loi renvoie les jeunes filles rétives vers... l'école privée. Renvoi qui implique à son tour bien des entorses à « l'égalité des droits » et aux principes de laïcité : il introduit un droit à l'école à deux vitesses, selon les moyens dont dispose chaque famille d'assumer ou non un substitut privé à l'école publique ; ou bien, pour rétablir l'égalité de scolarisation obligatoire, il pousse à un financement... public des écoles confessionnelles, aux antipodes des principes de laïcité...

²⁰ Abdellali Hajjat le rappelle de façon subtile dans l'annexe de son excellent essai *Immigration postcoloniale et mémoire*, L'Harmattan, 2005. C'est un des apports majeurs de *Mémoire et Horizon*, les publications et débats de Citoyennes des Deux Rives, que de permettre d'intégrer dans sa complexité la lutte des femmes aux approches binaires qui peuvent conduire à valoriser de façon univoque des sociétés et relations traditionnelles au nom du rejet légitime de la domination coloniale et des comportements « civilisateurs ». L'analyse de Raoudha Gharbi – « Emancipation féminine, sécularisation et pouvoir colonial » du n°4 – novembre 2005 – illustre aussi combien ceux qui prétendaient civiliser les autres ont pu soutenir au contraire les courants les plus rétrogrades et conservateurs dans la répression des courants émancipateurs, surgissant de l'intérieur de ces sociétés – comme les projets réformateurs de Tahar Haddad.

²¹ Cf. aussi *La révolution sous le voile – Femmes islamiques en Iran* de Fariba Adelkhah, Karthala, 1991 ; *L'une voilée, l'autre pas – le témoignage de deux musulmans françaises* de Dounia Bouzar et Saïda Kada, Albin Michel, 2003

²² Cf. interview évoquée en note 2 sur le site *Les mots sont importants*- lmsi.

²³ Christelle Taraud, *op. cit.*

Au-delà de la laïcité, le débat réel porte en fait sur les enjeux de société, ceux de la démocratie capable de faire vivre ensemble des personnes de convictions différentes...
Et dans ce cadre, pour des altermondialistes, quelle est la place des croyants ?

Au-delà du foulard et de l'islam, la religion... dans quelle démocratie laïque et universaliste ?

Ceux qui dans la gauche radicale dénoncent l'obscurantisme religieux reprennent souvent de façon appauvrie la fameuse formule de Marx sur la religion, «*opium du peuple*» - et se comportent comme les pires Eglises et théocraties inquisitoires... Ils oublient de citer l'ensemble de la pensée de Marx²⁴ précédant la formule en question :

« La religion est la théorie générale de ce monde, son compendium encyclopédique, sa logique sous forme populaire, son point d'honneur spiritualiste, son enthousiasme, sa sanction morale, son complément solennel, sa raison générale de consolation et de justification [...]. La misère religieuse est d'une part l'expression de la misère réelle et d'autre part une protestation contre la misère réelle, le soupir de la créature accablée, le cœur d'un monde sans cœur, l'esprit d'un temps privé d'esprit. »
(« Introduction à la critique de la philosophie du droit de Hegel », in *Marx-Engels, Sur la religion* (1844), Ed. Sociales, 1968).

L'expérience historique prouve malheureusement que ni la référence à Dieu, ni le rejet matérialiste de Dieu n'empêche les pires rapports d'oppression et de domination, de machisme, de violences, d'agressions et de guerres... Ni l'une ni l'autre de ces postures n'empêche la cupidité, les relations d'argent, la corruption. Le grand écart a, sous tous les cieux, été gigantesque entre valeurs affichées et comportements, dès que confrontés aux « dangers professionnels du pouvoir », à ses avantages matériels...

Mais il s'avère aussi que l'on peut, sur des bases athées ou religieuses, critiquer ceux qui prétendent au monopole des « savoirs » pour protéger leurs propres privilèges, ou qui s'érigent en pouvoir (« laïque » ou théocratique) prétendant faire le bonheur des êtres humains en leur dictant de façon « scientifique » comment organiser les sociétés humaines.

Pour les « matérialistes », faut-il rappeler, contre des approches « essentialistes » de la religion quelques *distinctions* fondamentales pour nos débats :

- entre ***pouvoirs cléricaux*** (Eglises et Etats théocratiques – et tous ceux qui s'arrogent le pouvoir de parler au nom de Dieu pour imposer un ordre juridique et politico-social contradictoire avec les procédures démocratiques) - et ***croyants*** (êtres humains, faisant partie à part entière d'une société qui doit les intégrer dans toutes les procédures de choix démocratiques) ;

- entre ***courants religieux*** :

- qui tournent les croyants vers *l'acceptation des injustices*, inégalités et ordres oppresseurs existant sur Terre (au nom d'un futur Paradis céleste) - ou *au contraire*

²⁴ Sur marxisme et religion, lire notamment dans la revue *Contre temps* n°12, (*A quels saints se vouer ? – Espaces publics et religions*) notamment Michael Lowy, « L'opium du peuple ? » et « Marxisme et religion chez Antonio Gramsci ». Lire aussi, du même auteur *La guerre des dieux, Religion et politique en Amérique latine*. Editions du Félin, 1998.

qui estiment que la fidélité à leur foi, y inclus l'espoir d'aller au Paradis, impose de résister sur Terre aux inégalités et à l'injustice – sur des bases universelles ;

- qui *prônent le repli entre croyants* et cherchent à construire une société pour les seuls croyants en rejetant les non-croyants et les sociétés laïques – ou, au contraire critiquent ce type de comportements ;
- qui abordent les Textes sacrés de référence comme des bases « scientifiques » opposables aux sciences de la nature et sciences sociales, aux savoirs et expériences humaines – ou au contraire estiment que la fidélité aux Ecritures impose leur lecture non littérale, la pleine ouverture aux sciences et l'élaboration par des individus et peuples souverains des lois définissant leurs relations, sur la base de contextes et d'expériences évolutifs...
- qui légitiment, au nom de leurs croyances, les inégalités et les discriminations de toutes sortes, notamment contre les femmes ; ou au contraire les combattent et mènent un travail d'analyse critique interne de ces pseudo-légitimations, au nom de leur foi...

Loin d'être des vues de l'esprit, ces distinctions ont été et sont pertinentes et fort concrètes dans les luttes récentes. Celles et ceux qui, athées comme moi, ont spontanément cherché avec qui lutter parmi les musulmans (nous ne connaissions pas ce qu'était le « PIF » - paysage islamique français, comme l'appellent nos amis musulmans...) contre la Loi de mars 2004, ont découvert « en marchant » des partenaires ; et les raisons pour lesquelles ceux-là, et pas d'autres, se retrouvaient ensemble avec nous dans ces luttes...

Refusant à la fois la diabolisation de l'islam²⁵ comme tout homogène incapable de s'ouvrir à ces différenciations et à des pratiques démocratiques – ou, au contraire, une valorisation « en bloc » des musulmans comme porteurs en eux-mêmes d'un positionnement « anti-impérialiste », nous avons évidemment repéré des clivages « pertinents » dans les fronts de lutte. Nous nous sommes rapproché-e-s de ceux et celles qui luttait pour des droits civils et sociaux sur des bases égalitaires ; ceux et celles qui recherchaient la mixité, démocratique, de combat pour ces droits ; ceux et celles qui refusaient le clientélisme, l'embrigadement, les dépendances financières envers les pouvoirs, corruptrices...

Et nous avons découvert que l'affirmation comme « musulman » dans des cadres associatifs pouvait recouvrir diverses dynamiques et comportements, fort bien analysés par Abdellali Hajjat ou Yamin Makri²⁶. Ils pouvaient signifier notamment l'ouverture constatée à l'action sociale, politique, citoyenne dans des cadres mixtes et non repli « de fermeture », communautariste - et telle était, en dépit des affirmations mensongères répétées à ce propos, l'orientation des « ramadaniens »... Ils refusaient par contre d'être « émancipés » et « civilisés » par l'Etat post-colonial français, que ce soit dans sa variante pseudo-universaliste de fait assimilationniste, ou sur un mode communautariste clientéliste à la Sarkozy... Et cela aussi nous convenait, justement...

Mais cela a suffi également pour nous faire taxer – entre autres par le président d'honneur d'Attac, Bernard Cassen (notamment dans une interview donnée au *Manifesto*) - de « communautaristes » ou « relativistes » supposés opposés à l'universalisme républicain... Dans notre réponse à Bernard Cassen, Bernard Dréano, Monique Crinon et moi-même avons

²⁵ Comme on la trouve notamment chez Michel Onfray ou Alain Finkielkraut...

²⁶ Cf. note 20 et 5

contesté cette appropriation autoritaire et réductrice de l'universalisme²⁷: « *Nous partons de l'hypothèse que le monde que nous voulons construire ne réalisera un universalisme concret qu'en assurant la convergence d'une pluralité d'acteurs, de mouvements autonomes enracinés dans des combats spécifiques pour l'émancipation humaine ; en tirant le bilan de toutes les expériences, de leurs apports comme de leurs échecs nous voulons trouver les moyens de réduire les grands écarts entre valeurs proclamées et réalisées...* ». Et la réduction de tels écarts, qu'il s'agisse des inégalités de classe, de genre, ou de traitement des diverses communautés nationales ou religieuses, impose que les intéressé-e-s... s'organisent collectivement, pour peser, pour que soient reconnus des droits bafoués...

Mais cette expérience conduisait symétriquement nos amis musulmans (comme d'ailleurs nous-mêmes) à distinguer, **parmi les athées**

- ceux qui avaient de la laïcité une lecture éradicatrice de la religion au moyen de la force de l'Etat ; ou au contraire ceux qui percevaient le rôle de l'Etat comme garant des libertés religieuses, permettant comme le recherchait Jean Jaurès de placer sur le devant de la scène politique les enjeux démocratiques et la question sociale...
- ceux qui en avaient une conception « sélective » et a-historique fermée, acceptant l'inégalité de traitement de l'islam – ou au contraire qui combattaient *pour la pleine application de la Loi de 1905* à ce qui est devenu la deuxième religion dans une société française profondément transformée au cours des dernières décennies... notamment dans sa composante « issue de l'immigration post-coloniale »...

Dans la discussion sur le projet de Traité constitutionnel européen, les partisans du « non » (dont j'étais), notamment au sein d'ATTAC mettaient l'accent sur les dénis de démocratie que représentait cet échafaudage. Mais certains, prétendant combattre des régressions sur la laïcité, ont pris pour cible l'article II-70 sur la *Liberté de pensée, de conscience et de religion*.

Cet article stipulait :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques, et l'accomplissement des rites ».

Se revendiquant de la Loi de 2004 en France, ils percevaient – à juste titre – l'affirmation d'une liberté « de manifester sa religion ... en public » comme une défense du droit à porter le foulard islamique...

Mais au lieu de s'interroger sur leur propre « regard » sur le foulard et les droits existants, nos amis altermondialistes se sont engouffré-es dans la logique dangereuse... d'une profonde régression de droits – en fait, perpétuellement « justifiée », comme en jeu de miroirs, par le foulard imposé et les dictatures régnant dans le monde musulman...

C'est une autre logique qu'il faut promouvoir : critiquer, contester ensemble tous les dénis de droits, sous tous les cieux... (notamment, en solidarité avec les femmes auxquelles le foulard, les inégalités de droit, l'enfermement au foyer sont imposés dans la pire des violences). Et nous inspirer des distinctions utiles que la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) note avec clarté, notamment dans une étude d'avril 2005 de son groupe de travail laïcité :

²⁷ http://www.reseau-ipam.org/article.php3?id_article=980, lettre au Manifesto du 28/04/2005, à propos de nos coupables convergences avec Tariq Ramadan... On peut retrouver l'interview de Bernard Cassen avec notre réponse sur le site <http://www.communautarisme.net/attaclaicite/>

« Ajoutons, pour être plus précis, ce que recouvre exactement l'opposition public/privé dans le domaine religieux. En fait la séparation définit trois espaces : l'espace privé de l'individu et de la famille, l'espace public social de la société civile, et l'espace public civique de l'Etat ; les religions, comme les autres faits sociaux, se déploient et s'expriment, sont visibles, à la fois dans l'espace privé intime et dans l'espace public de la société civile, à la réserve du respect de l'ordre public. ».

La séparation de l'Etat et des religions, la neutralité des bâtiments et institutions étatiques, n'imposent ni le renoncement *des usagers* à l'expression de leurs convictions, ni la restriction *au seul espace privé* d'une telle expression... La démocratie est précisément l'organisation de cet *espace sociétal, public* où les religions n'ont plus de « pouvoir » institutionnel, mais où les idées et convictions religieuses peuvent, évidemment être défendues...

La LdH incite à juste titre, dans le texte évoqué, à un minimum de prudence quant à l'aspect supposé « universel » et satisfaisant du « modèle » français, assortie d'ouverture d'esprit sur d'autres expériences dans le reste du monde... *« Le processus de laïcisation a, dans un premier temps, permis l'autonomie progressive du sujet, de l'école et de l'Etat par rapport à la, puis aux religions. La laïcisation a été le moyen de l'émancipation. La laïcité a été ensuite ce dispositif politique qui permettait de faire coexister harmonieusement une totale liberté de conscience pour les sujets, une entière liberté d'expression dans l'espace civil pour la multiplicité des groupes sociaux, et d'abord des groupes religieux, et l'unité de l'Etat garantie, au bénéfice de tous, par la loi et le droit. (...) Il semble que de gros progrès restent à faire pour que ce dispositif puisse servir de référence et de modèle, en Europe où il n'est qu'un des nombreux dispositifs de sécularisation et non pas le seul, et dans le monde d'une manière plus globale où le mode des religions occidentales risque de nous rendre aveugle devant d'autres problématiques et d'autres solutions. »*

Une remarque, non anodine, de conclusion : je suis intervenue dans les débats d'Attac en soulignant ... que l'article II-70 du projet de Traité constitutionnel qui était contesté reproduisait en fait... l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) repris par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) en son point 9...

Certes celle-ci ajoute :

"La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui".

On pouvait demander que cette précision soit ajoutée dans le Traité – mais la signature de la CEDH était suffisante pour qu'elle puisse être appliquée au plan européen. Il était donc possible à chaque pays et citoyen de juger, de façon concrète, si l'affichage de convictions religieuses *se transformait en dangereuses « pressions »*, contradictoires avec des droits défendus ou *portant atteinte à l'ordre public...*

Mais cela doit faire l'objet d'une analyse spécifiée, dans chaque contexte...

Et c'est pourquoi nous demandons... où est l'analyse confirmée d'une menace de l'ordre public par les jeunes filles voilées ? La Loi de 2004 a-t-elle pacifié les esprits ou bien ouvert une boîte de Pandore remettant en cause les droits associés à la Loi de 1905...

Au-delà, il faut mesurer la gravité des enjeux, tels qu'ils se sont manifestés dans le cadre de la critique évoquée du projet de Traité constitutionnel européen.

Alors qu'il était et reste essentiel de faire émerger une « autre Europe » pour « un autre monde » possible, sur des bases démocratiques et socialement solidaires, pour une réelle égalité des droits et contre toute discrimination, la proposition de supprimer tout droit positif d'expression de ses convictions religieuses en public, est une dramatique aberration... risquant de pousser les croyants dans les bras de la droite...

Avec pour substitut d'analyse, au sein du mouvement altermondialiste, une thèse fondée mais dont les conclusions sont erronées :

- ce qui est vrai : l'orientation libérale marchande peut parfaitement s'accommoder des identités religieuses organisées et instrumentalisées sur le mode du modèle anglo-saxon ou Sarkozyste, ou encore celles de Bush et du protestantisme réactionnaire... recherchant un « islam modéré » comme relais. Et réciproquement, bien sûr, s'affirmer musulman, peut parfaitement aussi s'accommoder d'un libéralisme économique creusant les inégalités et détruisant l'Etat social – moyennant le paiement de la Zakat...

- mais on ne peut conclure de ces vérités-là, par contre, que toute affirmation religieuse est nécessairement « communautariste » et clientéliste... et qu'elle accepterait par essence le libéralisme économique et ses dégâts sociaux... On peut encore moins empêcher les alliances du premier genre de se réaliser en proposant... d'interdire l'expression des convictions religieuses dans l'espace public...

Quel monde serait-on en train de nous proposer – au sein même des altermondialistes-, par de dangereux glissements, dans une bien totalitaire conception de la laïcité, du féminisme, ... et, finalement, de l'universalisme ?

Catherine Samary